

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4194-2022 – PHASE 3B - CAUSE TARIFAIRE 2023-2024 DE GAZIFÈRE INC.

**RÉPONSES DE GAZIFÈRE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 3B
DU REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES
(RTIÉÉ)**

A) ALLOCATION DES COÛTS ENTRE COMPAGNIES AFFILIÉES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIÉÉ-3B-1

Référence(s) :

- (i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0282](#), GI-84, Doc. 1, Page 13, Table 3, Allocated indirect and Direct Costs Starting Basis Overview:

Table 3: Allocated Indirect and Direct Costs Starting Basis Overview

Service Category	Direct Costs Allocated From EI	Indirect Costs Allocated From EI	Direct Costs Allocated from EGD	Total Costs Allocated to Gazifère	% of Total Costs Allocated
Compensation and Benefits	N/A	\$1,463,804	N/A	\$1,463,804	20.2%
Technology and Information Services	N/A	\$1,603,332	\$313,854	\$1,917,186	26.4%
Insurance	\$687,316	N/A	N/A	\$687,316	9.5%
Finance	\$115,574	\$474,056	N/A	\$589,630	8.1%
Depreciation	N/A	\$460,597	N/A	\$460,597	6.4%
Real Estate Workplace Services	N/A	\$420,963	N/A	\$420,963	5.8%
Human Resources	N/A	\$416,309	N/A	\$416,309	5.7%
O&M	N/A	N/A	\$313,062	\$313,062	4.3%
CAPEX	N/A	N/A	\$215,324	\$215,324	3.0%
Supply Chain Management	N/A	\$191,969	N/A	\$191,969	2.6%
Legal	N/A	\$156,023	\$7,868	\$163,891	2.3%
Public Affairs and Communications	N/A	\$95,575	N/A	\$95,575	1.3%
Corporate Development Office	N/A	\$88,780	N/A	\$88,780	1.2%
Engineering	N/A	N/A	\$88,705	\$88,705	1.2%
Regulatory	N/A	N/A	\$55,968	\$55,968	0.8%
Safety and Reliability	N/A	\$41,127	N/A	\$41,127	0.6%
Aviation	N/A	\$31,642	N/A	\$31,642	0.4%
Enterprise Resource Planning	N/A	\$26,919	N/A	\$26,919	0.4%
Executive and Other	N/A	\$12,898	N/A	\$12,898	0.2%
Auxable Alliance Recoveries	N/A	-\$33,191	N/A	-\$33,191	-0.5%
Total	\$802,890	\$5,450,803	\$994,781	\$7,248,474	100%

- (ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0282](#), GI-84, Doc. 1, Page 18, Table 8, Allocated indirect and Direct Costs Summary, et Page 18, Lignes 327 à 335 :

Table 7: Allocated Indirect and Direct Costs Summary

Service Category	Direct Costs Allocated From EI	Indirect Costs Allocated From EI	Direct Costs Allocated from EGD	Non-Passing Direct Costs Assessments	Redistribution of Depreciation and Benefits	Total Costs Entering Test 1: Cost Prudence
Compensation and Benefits	N/A	\$1,463,804	N/A	\$0	-\$1,463,804	\$0
Technology and Information Services	N/A	\$1,603,332	\$313,854	-\$12,671	\$1,090,467	\$2,994,982
Insurance	\$687,316	N/A	N/A	\$0	\$0	\$687,316
Finance	\$115,574	\$474,056	N/A	\$0	\$194,945	\$784,575
Depreciation	N/A	\$460,597	N/A	\$0	-\$460,597	\$0
Real Estate Workplace Services	N/A	\$420,963	N/A	\$0	\$201,780	\$622,743
Human Resources	N/A	\$416,309	N/A	\$0	\$171,198	\$587,507
O&M	N/A	N/A	\$313,062	-\$11,828	\$0	\$301,234
CAPEX	N/A	N/A	\$215,324	-\$2,955	\$0	\$212,369
Supply Chain Management	N/A	\$191,969	N/A	\$0	\$78,943	\$270,912
Legal	N/A	\$156,023	\$7,868	\$0	\$64,161	\$228,052
Public Affairs and Communications	N/A	\$95,575	N/A	\$0	\$39,303	\$134,878
Corporate Development Office	N/A	\$88,780	N/A	\$0	\$36,509	\$125,289
Engineering	N/A	N/A	\$88,705	\$0	\$0	\$88,705
Regulatory	N/A	N/A	\$55,968	\$0	\$0	\$55,968
Safety and Reliability	N/A	\$41,127	N/A	\$0	\$16,913	\$58,040
Aviation	N/A	\$31,642	N/A	\$0	\$13,809	\$45,451
Enterprise Resource Planning	N/A	\$26,919	N/A	\$0	\$11,070	\$37,989
Executive and Other	N/A	\$12,898	N/A	\$0	\$5,304	\$18,202
Auxable Alliance Recoveries	N/A	-\$33,191	N/A	\$0	\$0	-\$33,191
Total	\$802,890	\$5,450,803	\$994,781	-\$27,454	\$0	\$7,221,020

4.5 Results of Test 1: Cost Prudence

MNP received the Allocated Indirect and Direct Costs by Cost Category to conduct a thorough review of cost prudence for each Service Category. A detailed list of the cost pool items can be found in Appendix B: Cost Pool Items.

The goal of Test 1: Cost Prudence, as described in Table 8, was to analyze and determine whether allocated charges should be incurred by, or on behalf of Gazifère's customers. MNP determined only one of the cost pools was non-prudent, representing \$45,451 of the \$7,221,020 entering Test 1. **The only non-prudent cost pool item was Aviation as Gazifère would not require a corporate jet for executive travel as a stand-alone utility.**

[Souligné en caractère gras par nous]

(iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0282](#), GI-84, Doc. 1, Page 27, Table 14, Testing summary result :

Table 14: Gazifère's Testing Summary Results

Service Category	Allocated Costs Post Redistribution	Internal Costs	Non-Passing Direct Costs Assessment	MNP Adjustment for Test #1	MNP Adjustment for Test #2	MNP Adjustment for Test #3	Total MNP Adjustments
Compensation and Benefits	\$0	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Technology and Information Services	\$3,007,653	\$1,024,210	-\$12,671	\$0	\$0	-\$75,682	-\$88,353
Insurance	\$687,316	\$0	\$0	\$0	\$0	-\$467,516	-\$467,516
Finance	\$784,575	\$872,140	\$0	\$0	\$0	-\$533,839	-\$533,839
Depreciation	\$0	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Real Estate Workplace Services	\$622,743	\$1,000,000	\$0	\$0	\$0	-\$234,017	-\$234,017
Human Resources	\$587,507	\$124,591	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
O&M	\$313,062	Not Material	-\$11,828	\$0	\$0	\$0	-\$11,828
CAPEX	\$215,324	Not Material	-\$2,955	\$0	\$0	\$0	-\$2,955
Supply Chain Management	\$270,912	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Legal	\$228,052	\$124,591	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Public Affairs and Communications	\$134,878	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Corporate Development Office	\$125,289	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Engineering	\$88,705	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Regulatory	\$55,968	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Safety and Reliability	\$58,040	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Aviation	\$45,451	Not Material	\$0	-\$45,451	\$0	\$0	-\$45,451
Enterprise Resource Planning	\$37,989	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Executive and Other	\$18,202	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Auxable Alliance Recoveries	-\$33,191	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Total	\$7,248,474		-\$27,454	-\$45,451	\$0	-\$1,311,054	-\$1,383,959

Demande(s) :

3B.1.1 Les références i), ii) et iii) présentent une catégorie de coût informatique (Technologie and Information Service). Veuillez décrire et élaborer (en quantifiant si possible) plus particulièrement si ces services incluent des logiciels (software) et des composantes électroniques (hardware) ou/et des services de spécialistes informatiques. Veuillez ventiler entre ces sous-catégories.

Traduction : References i), ii) and iii) present an IT (Technology and Information Service) cost category. Please describe and elaborate (quantifying, if possible), particularly if those services include software and hardware and/or services provided by IT specialists. Please provide a breakdown by those sub-categories.

Réponse 3B.1.1 :

Réponse d'Enbrige:

With regards to indirect costs, the IT services include software, hardware, and specialized IT support. It's important to note that under EI's allocation methodology, costs are not specifically segregated by software, hardware, and specialized IT support. Below is the breakdown by Service Categories governing cost allocations.

Service Category	2022 Value
TI-25.Application Mgmt & Support	198,507
TI-26.GD Application Mgmt & Support	468,124
TI-29.Enterprise Application Mgmt & Support	391,929
TI-31.GD Operational Technology	10,717
TI-33.Core Infrastructure Operations	37,353
TI-34.Network Services	65,222
TI-35.Mobility	34,177
TI-36.Cyber Security	118,058
TI-37.IT Service Mgmt & Client Services	27,952
TI-38.Technology Direction & Governance	<u>251,293</u>
Total	1,603,332

Réponse de Gazifère :

Pour leurs parts, les coûts internes de type TI de Gazifère au montant de 1 024 210\$ indiqués à la référence (iii) sont composés des salaires et des avantages sociaux des employés de Gazifère ainsi que de coûts associés à la maintenance informatique externe. Le montant est composé de 475K \$ associés aux salaires et avantage sociaux, de 286K \$ liés aux amortissements relatifs aux logiciels et aux équipements électroniques (hardware/software) et de 263K \$ associé au soutien informatique externe.

Les coûts directs de EGD indiqués aux références (i) et ii) au montant de 313 854\$ sont, quant à eux, composés de maintenance informatique interne (196K \$) et d'amortissement pour les logiciels et les équipements électroniques (117K \$).

3B.1.2 En complément de votre réponse ci-dessus, Gazifère encoure-t-elle des coûts additionnels pour traduire en français les éléments indiqués ci-dessus (si oui, veuillez préciser en indiquant si cette traduction est effectuée par Gazifère elle-même et si le produit traduit lui appartient et si ces coûts de traduction font partie des références i, ii et iii). Veuillez ventiler de façon distincte ces coûts de traduction informatique dans ces pièces.

Réponse 3B.1.2 :

Réponse de Gazifère :

Selon l'article 141 de la Charte de la langue française, Gazifère doit veiller à l'utilisation du français pour ses outils de travail et les équipements et produits qu'elle utilise liés aux technologies de l'information.

En ce qui a trait aux coûts indirects et aux frais directs, des coûts de traduction sont inclus dans les montants présentés en référence. Il n'est toutefois pas possible, au prix d'un effort raisonnable, d'offrir une ventilation précise de ce coût considérant notamment que les coûts de traduction sont amalgamés dans les coûts des projets.

Dans le cas des frais internes, considérant la nature des coûts compris dans le montant présenté en référence (composé de salaires, avantages sociaux et maintenance informatique externe), aucun frais de traduction n'est inclus.

Dans certaines circonstances, la traduction des logiciels peut être effectuée par le personnel de Gazifère. C'est le cas notamment pour le système d'information des clients (CIS) de Gazifère dont la traduction de base du logiciel a fait l'objet d'améliorations par le personnel du distributeur. Les améliorations linguistiques sont à l'usage exclusif de Gazifère (les améliorations à la traduction appartiennent à Gazifère).

3B.1.3 On remarque à la référence i) que la catégorie de coût informatique (Technologie and Information Service) représente plus de 26% des coûts totaux. Ne serait-il pas bénéfique de connaître de façon distincte la répartition des composantes électroniques (hardware) qui sont plus facile à identifier (que de répartir selon les ETC - Équivalents temps complet – En anglais EFT) ? Veuillez ventiler de façon distincte ces coûts de composantes électroniques (hardware) dans ces pièces.

Traduction : Reference i) shows that the IT (Technology and Information Service) cost category represents more than 26% of total costs. Would it not be useful to determine the exact breakdown of hardware, which is easier to identify (than to start from FTEs – full-time equivalents)? Please provide a breakdown of those hardware costs in these exhibits.

Réponse 3.B1.3 :

Réponse de MNP:

Both Technology and Information Service Category Spend and FTE are provided publicly by comparator utilities. Hardware/Software/Services breakdowns are not typically publicly provided as information elements by utilities and is not available for MNP to perform an analysis. Also, MNP believes continuity is valuable in regulatory comparisons and therefore reused Annual TIS Spend per FTE as the comparability measure in this report.

3B.1.4 La croissance des coûts de sécurité informatique (cybersécurité) auront un impact important sur la croissance de ce budget (ie. nouvelle législation fédérale applicable à Gazifère et Enbridge EDI : <https://lactualite.com/actualites/cybersecurite-le-federal-veut-mettre-les-grandes-entreprises-energetiques-au-parfum/>). Est-il vrai que l'intégration des systèmes informatique de Gazifère à Enbridge EDI rend plus complexe et plus couteux ces services pour Gazifère? L'allocation de ces coûts à partir des ETC (Équivalents temps complet – En anglais EFT) reflète-t-elle la réalité ? Veuillez élaborer sur ce sur-coût.

Traduction : The increase in cybersecurity costs will have a significant impact on the size of that budget (i.e. new federal legislation applicable to Gazifère and Enbridge EDI: <https://lactualite.com/actualites/cybersecurite-le-federal-veut-mettre-les-grandes-entreprises-energetiques-au-parfum/>). Is it true that integrating Gazifère's IT systems with those of Enbridge EDI makes those services more complex and costly for Gazifère? Does allocating those costs based on FTEs (full-time equivalents) reflect reality? Please elaborate on that extra cost.

Réponse 3B.1.4 :

Réponse d'Enbridge :

Regarding the integration of Gazifère's IT systems with those of Enbridge EDI, please note that there aren't distinct Gazifère systems and EDI systems. Rather, all operations fall under a centralized IT framework (including cybersecurity related framework), leveraging diverse platforms and tools. We continually invest to protect Enbridge through advancements in cyber defense while delivering energy without interruption.

Our Cybersecurity Policy aligns with the relevant components of external frameworks, standards, or best practices.

3B.1.5 Les références ii) présente une catégorie aviation. Veuillez spécifier si des représentants de Gazifère ont utilisé ses services ? Veuillez expliquer et détailler.

Réponse 3B.1.5 :

Réponse de Gazifère :

Aucun représentant de Gazifère n'a eu recours à l'utilisation de l'avion corporatif aux fins de soutenir les activités du distributeur.

À la section 4.5 de son rapport, MNP exclue d'ailleurs cette catégorie de frais des coûts pouvant être jugés prudents pour Gazifère.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-3B-2

Référence(s) :

- (i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0282](#), GI-84, Doc. 1, Page 24, Table 12, Test 3 Aggregated Cost Evaluation Results :

Table 12: Test 3 Aggregated Cost Evaluation Results

Material Service Category	Gazifère Allocated Indirect, Allocated Direct, and Internal Costs	Compatible Utilities Aggregated Range			Comparable Rates Test Result
		Low	Average	High	
Technology & Information Services	\$4,019,192	\$1,418,932	\$2,315,089	\$3,943,510	Above Range
Insurance	\$687,316	\$105,011	\$170,211	\$219,800	Above Range
Finance	\$1,656,715	\$486,595	\$782,896	\$1,122,876	Above Range
Real Estate Workplace Services	\$1,622,743	\$645,707	\$998,726	\$1,388,726	Above Range
Human Resources	\$712,098	\$277,548	\$623,559	\$830,154	Within Range
Supply Chain Management	\$395,503	\$249,975	\$436,426	\$830,092	Within Range
Legal	\$228,052	\$76,960	\$436,559	\$1,082,089	Within Range
Aggregate Totals	\$9,321,619	\$3,260,727	\$5,763,467	\$9,417,247	Within Range

4.8.1 Qualitative Service Category Review

- (ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0283](#), GI-84, Doc. 1, Page 4, paragraphe 5:

*Par ailleurs, la majorité des entités publiques comparés à Gazifère sont assurées via leur groupe corporatif. Or, et tel qu'expliqué dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres 2022 à la réponse 4.1 de la pièce GI-14, document 1 (B-0050), lors du processus de renouvellement des assurances, une analyse des besoins et des risques de chaque unité d'affaires d'Enbridge est réalisée et il a été constaté que les couvertures « biens et immeubles » et « responsabilité civile » **ne convenaient pas pour une entreprise de la taille de Gazifère, entre autres, car elles comportaient une franchise de 100M\$, ce qui n'était pas approprié eu égard au niveau de tolérance au risque de l'entreprise. Conséquemment, de l'avis de Gazifère, l'exercice mené par le consultant n'est pas suffisant à lui seul pour permettre de conclure au montant des coûts admissibles à des fins tarifaires puisque le coût des d'assurances de Gazifère inclut des coûts associés à la conclusion de contrats d'assurances spécifiques à la réalité du distributeur.***

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

3B.2.1 La référence i), mentionne *Real Estate Workplace service*. Veuillez décrire de quoi il est question. Dans votre réponse, veuillez spécifier (en quantifiant) si ces services sont fournis par internet. Les politiques de travail hybride sont-elles similaires chez EDI et Gazifère ? Ceci pourrait-il influencer les répartitions ?

Réponse 3B.2.1 :

Réponse de Gazifère :

L'annexe C du rapport produit par MNP ([GI-84, document 1](#)) fournit une description détaillée des services compris dans la catégorie *Real Estate Workplace services*. Les services rendus à Gazifère peuvent s'effectuer à distance (via internet) ou en présentiel.

La politique de télétravail applicable à Gazifère est la même que celle applicable à Enbridge. La politique de télétravail permet aux salariés éligibles de travailler à distance jusqu'à deux jours fixes par semaine.

3B.2.2 Les politiques de travail hybride sont-elles similaires chez EDI et Gazifère ? Veuillez les décrire. Ces politiques de travail hybride pourraient-elles influencer les répartitions ?

Réponse 3B.2.2 :

Réponse de Gazifère :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 2.1 de la présente demande de renseignements.

3B.2.3 La référence i), présente 4 catégories qui sont à l'extérieur des plages de références (« Above Range »). Gazifère traite à la référence (ii) des dépassements en matière d'assurance. Veuillez décrire ces dépassements et élaborer en quantifiant les autres catégories qui sont à l'extérieur des plages de références (et plus particulièrement celles des services informatiques). Veuillez spécifier comment est réalisée l'allocation des coûts pour ces catégories qui sont à l'extérieur des plages de références.

Traduction : Reference i), presents 4 categories that are above range. In reference (ii), Gazifère addresses the insurance overruns. Please describe those overruns, and elaborate, quantifying the other categories that are above range (in particular for IT services). Please specify how costs are allocated for those above range categories.

Réponse 3B.2.3 :

Réponse d'Enbridge:

MNP has conducted this test using their own benchmark data to which we cannot speak to. Additionally, please note that numbers in first column of Table 12 include not only Indirect Allocated costs, but also Allocated Direct and Internal Gazifere costs.

The allocation of costs that are "Above Range" follows the same principles as those Service Categories that are "Within Range". Indirect costs are governed by EI's methodology, aiming to align allocation drivers closely with cost causation. The Methodology is based on following key principles:

- Consistent
- Regulatory, Tax and Joint Venture compliant
- Simple, Fair and Transparent
- Manageable and Practical
- Accurate

This approach underwent rigorous scrutiny by our Legal, Regulatory, Tax and Finance teams to ensure strict compliance with these principles. One of the key allocation drivers is the well-established and widely industry accepted Massachusetts 3-Factor Formula.

3B.2.4 L'assurance souscrite par EDI au nom de Gazifère inclut-elle une portion pour EDI au cas où une poursuite éventuelle les impliquerait ? Veuillez préciser en décrivant et quantifiant cette portion.

Traduction : Does the insurance policy chosen by EDI on behalf of Gazifère include a portion for EDI in the event that a claim might involve them? Please specify, describing and quantifying this portion.

Réponse 3B.2.4 :

Réponse d'Enbridge:

No. The policy for Gazifere is dedicated coverage for the entity and is not shared with EGI.

B) INTRODUCTION DE MESURES D'ALLÈGEMENT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-3B-3

Référence(s) :

- (i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0247](#), GI-82, Doc. 3, Page 3, Réponse 1.1 :

En cours d'année 2023, Gazifère a constaté une baisse des volumes du secteur résidentiel par rapport à la prévision de l'année 2023. Néanmoins, au moment d'établir la projection de l'année 2024, soit au mois de mars 2023, Gazifère n'a pas retenu d'hypothèses particulières relativement à la décroissance de ses volumes.

*En effet, les écarts volumétriques constatés dans les premiers mois de l'année 2023 et au moment de réviser la prévision de la demande de l'année 2024 étaient considérés temporaires. Les écarts se sont toutefois amplifiés depuis le mois de mars. Ainsi, si Gazifère devait refaire sa prévision en date d'aujourd'hui, ces variations et écarts en 2023 auraient assurément un impact sur la prévision volumétrique de l'année 2024. Il est toutefois difficile d'en évaluer l'ampleur car l'année 2023 n'est pas encore terminée et qu'à ce jour, il est difficile pour Gazifère de statuer si ces variations sont conjoncturelles à l'année 2023. Dans le cadre de la phase 3B, dont la preuve doit être déposée d'ici le 8 décembre 2023, Gazifère proposera l'introduction, à compter de l'année 2024, d'un mécanisme de découplage des revenus. **La mise en place de cet outil réglementaire offre certains avantages qui, de l'avis de Gazifère, militent en faveur de son introduction. Le recours à cet outil dès 2024 constituera également une réelle solution d'allègement dans les circonstances puisqu'en l'absence de cette solution, Gazifère devrait ajuster sa prévision volumétrique pour l'année 2024 et mettre à jour son dossier tarifaire, ce qui constitue une charge de travail substantielle et ne va pas dans le sens de l'allègement réglementaire.***

[Souligné en caractère gras par nous]

- (ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0281](#), GI-83, Doc. 1, Page 3, Question B) :

*Dans le cadre des travaux portant sur le Processus d'allègement global (le « PAG »), **Gazifère a mandaté la firme AVISEO Conseil afin de documenter les pratiques Nord Américaines en matière d'allègement réglementaire.** Cette étude, dont les conclusions ont été présentées dans le cadre d'une séance de travail portant sur le PAG, démontre que 1) plusieurs juridictions utilisent un mécanisme de découplage des revenus, 2) différents types de mécanisme visant à relâcher le lien entre les revenus et les coûts existent et, 3) l'utilisation d'un mécanisme de découplage des revenus est autant possible dans le cadre d'une réglementation incitative que dans un contexte de coût de service. Le balisage*

effectué par AVISEO permet donc de conclure qu'il s'agit d'une solution d'allègement reconnue dans d'autres juridictions et une avenue possible pour Gazifère. Ainsi dans la mesure où certaines conditions seraient mises en place pour qu'il y ait un réel allègement, Gazifère estime probable qu'un bénéfice additionnel puisse être dégagé par la mise en place de cette mesure.

[Souligné en caractère gras par nous]

- (iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0281](#), GI-83, Doc. 1, Page 4 et 5, Question C) :

La situation énergétique du Québec est en pleine transformation et Gazifère travaille à redéfinir sa position et son modèle d'affaire dans cette nouvelle dynamique de marché. En effet, les enjeux entourant les changements climatiques contribuent à l'accroissement des attentes des décideurs et à la prise de conscience de la population. Ce changement de paradigme implique que des modifications importantes au modèle d'affaires traditionnel du distributeur s'opèrent pour que celui-ci reste acceptable sur le plan social. Ainsi, satisfaire les attentes de la société d'aujourd'hui, participer activement à l'atteinte des cibles de réduction des GES et demeurer un actif stratégique de premier plan pour le Québec implique de migrer vers un modèle d'approvisionnement responsable plus assumé et aligné avec les ambitions de la province, tout en demeurant abordable et compétitif.

Dans ces conditions, la consommation de gaz naturel fossile au Québec diminuera dans le futur au profit des énergies renouvelables, incluant l'hydro-électricité. Le distributeur s'est donc interrogé à savoir si un mécanisme de découplage des revenus constituait une solution d'adaptation intéressante dans ce contexte transitionnel.

Gazifère opère désormais dans une conjoncture plus instable où des éléments de nature économique, réglementaire et légale, hors de son contrôle, peuvent affecter sa prévision ainsi que les volumes réels distribués et ce, sans préavis. Gazifère dispose par ailleurs d'une visibilité limitée sur les intentions des différents paliers de gouvernement et s'expose à plus de volatilité sur le plan volumétrique.

Conséquemment, le distributeur devra jongler avec de nouvelles hypothèses liées à la transformation de son marché et composer avec de nouveaux risques d'affaires. Dans ces circonstances, en isolant tout écart de revenus lié aux volumes par le biais d'un mécanisme de découplage des revenus, le distributeur se doterait d'un outil semblable au compte de frais reportés maintenu hors base de tarification servant à isoler l'effet de la normalisation de la température. Le découplage est similaire à l'application du mécanisme de normalisation des revenus, mais étendu à l'ensemble des écarts de revenus.

En conclusion, Gazifère estime que le découplage des revenus offre certains avantages qui, combinés aux particularités du contexte lié au maintien des volumes en période de transition énergétique, militent en faveur de son introduction. Ce faisant, Gazifère propose d'introduire, dès l'année 2024, le mécanisme de découplage des revenus et demande l'autorisation de créer un CER à cet effet.

L'introduction de ce mécanisme dès 2024 permettra d'ailleurs de capter les écarts liés à l'introduction éventuelle de l'offre biénergie et d'éviter une mise à jour du dossier tarifaire 2024.

Tel qu'expliqué en réponse à une demande de renseignements dans le cadre de la phase 3A, Gazifère a constaté en cours d'année 2023 une baisse des volumes du secteur résidentiel par rapport à la prévision de l'année 2023. Néanmoins, au moment d'établir la projection de l'année 2024, soit au mois de mars 2023, Gazifère n'a pas retenu d'hypothèses particulières relativement à la décroissance de ses volumes.

En effet, les écarts volumétriques constatés dans les premiers mois de l'année 2023 et au moment de réviser la prévision de la demande de l'année 2024 étaient considérés temporaires. Les écarts se sont toutefois amplifiés depuis le mois de mars. Ainsi, si Gazifère devait refaire sa prévision en date d'aujourd'hui, ces variations et écarts en 2023 auraient assurément un impact sur la prévision volumétrique de l'année 2024. Il est toutefois difficile d'en évaluer l'ampleur car l'année 2023 n'est pas encore terminée et qu'à ce jour, il est difficile pour Gazifère de statuer si ces variations sont conjoncturelles à l'année 2023.

Conséquemment, la mise en place d'un mécanisme de découplage des revenus offre certains avantages qui, de l'avis de Gazifère, militent en faveur de son introduction et ce, dès 2024. **Ainsi, le recours à cet outil dès 2024 constituera également une réelle solution d'allègement dans les circonstances actuelles puisqu'en l'absence de cette solution, Gazifère devrait ajuster sa prévision volumétrique pour l'année 2024 et mettre à jour son dossier tarifaire, ce qui constitue une charge de travail substantielle et ne va pas dans le sens de l'allègement réglementaire.**

Si la mise en place d'un mécanisme de découplage des revenus n'est pas autorisée par la Régie ou si le mécanisme devait s'appliquer uniquement à compter de l'année 2025 et suivante, Gazifère se réserve le droit de mettre à jour son dossier tarifaire 2024, par exemple par le biais d'un ajustement volumétrique ciblé et ponctuel, afin de permettre à la Régie de rendre une décision sur le fond qui prend en compte cet enjeu. **Dans un contexte où la Régie n'accepterait pas la mise en place du mécanisme de découplage des revenus dès 2024 et accepterait l'ajustement ciblé des volumes proposé par Gazifère, le distributeur veillerait à mettre à jour son dossier tarifaire entre la décision sur le fond et la décision finale sur les tarifs. Finalement, en l'absence d'un mécanisme de découplage des revenus, Gazifère devrait demander la mise**

en place d'un CFR permettant d'isoler les effets relatifs à mise en place d'une offre favorisant la biénergie.

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

3B.3.1 La référence i) mentionnait que ces mesures d'allègement permettraient de faciliter les ajustements des prévisions. Quel est l'état des démarches jusqu'à ce jour *(et quelle est votre prévision quant à ces démarches durant la suite de l'année 2023 et en 2024)* concernant une éventuelle entente entre Gazifère et Hydro-Québec Distribution pour la conversion des clients gaziers à la biénergie électricité-gaz ? Prévoyez-vous loger une demande particulière à ce sujet sous peu à la Régie pour donner suite à l'approbation des mesures d'allègement ? Avez-vous une échéance prévue ?

Réponse 3B.3.1 :

Réponse de Gazifère :

Une entente a été conclue avec Hydro-Québec le 10 janvier 2024. Conséquemment, Gazifère lancera une offre favorisant le recours à la biénergie dans les prochains mois.

Le distributeur veillera à transmettre à la Régie de l'énergie l'entente conclue avec Hydro-Québec de même que ses demandes particulières à cet égard dans le cadre d'un prochain dossier dont le dépôt est prévu dans le premier trimestre de l'année 2024.

Il est à noter que la demande de Gazifère dans le cadre du présent dossier visant la mise en place d'un CER servant au découplage des revenus, permettra notamment de capter les écarts liés à l'introduction de l'offre biénergie. En l'absence d'un mécanisme de découplage des revenus, Gazifère devrait demander la mise en place d'un CFR permettant d'isoler les effets de la mise en place de l'offre favorisant la biénergie, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2024. Les impacts de cette offre n'ont pu être considérés au moment de préparer le dossier tarifaire 2024 de Gazifère puisque le distributeur était toujours en discussion avec Hydro-Québec et que l'état de ces discussions n'était pas suffisamment avancé à cette époque pour en anticiper la finalité.

3B.3.2 La référence ii) mentionne un rapport d'AVISEO. Veuillez déposer ce rapport au présent dossier ainsi que tout éventuel rapport de suivi.

Réponse 3B.3.2 :

Réponse de Gazifère :

Le rapport d'AVISEO a déjà été transmis en préparation de la séance de travail portant sur le PAG du 16 avril 2021.

Aucun autre rapport de suivi n'a été réalisé.

3B.3.3 AVISEO (ou tout suivi de son rapport) ont-ils émis des recommandations sur certains des enjeux de la transition énergétique (par exemple la biénergie) ? Si oui les spécifier et citer les textes à ce sujet.

Réponse 3B.3.3 :

Réponse de Gazifère :

AVISEO avait le mandat d'identifier des entreprises nord-américaines desquelles Gazifère pouvait s'inspirer dans le cadre du Processus d'allègement global (PAG). Aucune recommandation n'a été formulée par AVISEO sur les enjeux de la transition énergétique, dont la biénergie, puisque l'objectif de son mandat était d'identifier des solutions pour réduire le fardeau réglementaire de Gazifère. Le recours à un mécanisme de découplage des revenus a été identifié comme une avenue possible par AVISEO.

3B.3.4 Veuillez décrire le plus précisément possible en quoi consisterait un éventuel mécanisme de découplage.

Réponse 3B.3.4 :

Réponse de Gazifère :

Le mécanisme de découplage des revenus permet de retourner à la clientèle tous les écarts de revenus entre le revenu requis autorisé et les revenus générés réels. Concrètement, le mécanisme de découplage des revenus est un CER.

3B.3.5 Qu'est-ce qui explique le délai pour la mise en place d'un éventuel mécanisme de découplage ?

Réponse 3B.3.5 :

Réponse de Gazifère :

Sans savoir à quoi réfère l'intervenant lorsqu'il suggère qu'il existe un délai pour la mise en place d'un mécanisme de découplage des revenus, Gazifère réfère l'intervenant à la pièce GI-83, document 1 pour plus de détails sur le contexte ayant mené à la proposition d'introduire un mécanisme de découplage des revenus dès l'année 2024.

3B.3.6 Gazifère affirme que les mesures d'allègements proposées permettent un « nouveau processus » permettant de corriger rapidement ou facilement les variations de volume et leurs impacts sur les projections. La référence iii) mentionne qu'en réponse à une demande de renseignements dans le cadre de la phase 3A, Gazifère a constaté en cours d'année 2023 une baisse des volumes du secteur résidentiel par rapport à la prévision de l'année 2023 et que néanmoins, au moment d'établir la projection de l'année 2024 (soit au mois de mars 2023), Gazifère n'a pas retenu d'hypothèses particulières relativement à la décroissance de ses volumes. Veuillez donner un exemple concret d'hypothèses qui auraient été proposées grâce au « nouveau processus » et son impact (sur les tarifs).

Réponse 3B.3.6:

Réponse de Gazifère :

Le mécanisme de découplage des revenus ne constitue pas un « nouveau processus » de prévision volumétrique ou un outil permettant l'émission de nouvelles hypothèses. Le mécanisme de découplage des revenus est un CER qui permet d'isoler tout écart de revenus lié aux volumes. Ainsi, aucun écart du bénéfice net n'est généré par des écarts de prévisions de volume.

Considérant les enjeux évoqués relativement à la convenance de la prévision volumétrique 2024 de Gazifère, le recours au mécanisme de découplage des revenus à compter de l'année 2024 permettrait d'éviter une mise à jour du dossier tarifaire.